

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 9 MARS 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Duval pouvoir à Mme Cormier

Objet : Budget Primitif Foyer Logement 2026

Monsieur POISSON, Président du CCAS, présente à l'approbation du Conseil d'administration, le Budget Primitif pour l'année 2026.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, le budget primitif s'établit comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section Fonctionnement</u>		
Budget Foyer Logement	613 656.56 €	613 656.56.79 €
<u>Section Investissement</u>		
Budget Foyer Logement	42 228.80 €	42 228.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget à l'unanimité.

Le Président
G. POISSON

